

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE DE LA CHAPELLE SUR ERDRE

Par arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/353 en date du 20 septembre 2022, une consultation du public est prévue à la mairie de La Chapelle sur Erdre, pendant une période de quatre semaines du mercredi 19 octobre au lundi 21 novembre 2022 inclus, portant sur la demande présentée par la SEMITAN, en vue d'obtenir l'enregistrement du Centre Technique d'EXploitation (CETEX) Babinière à la Chapelle sur Erdre.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du lundi 3 octobre 2022, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de La Chapelle sur Erdre, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de La Chapelle sur Erdre, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.